

Collecte de la taxe d'apprentissage 2018



[vc_row][vc_column][vc_column_text]Depuis 2016, la collecte de la taxe d'apprentissage est assurée par l'OPCA Transports et Services, géré par un conseil d'administration dans lequel l'OTRE est représentée et veille à l'utilisation des fonds versés par les entreprises du secteur.

La taxe d'apprentissage sert à financer la formation initiale, les centres de formation d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage des métiers des branches adhérentes à l'OPCA Transports et Services. Elle participe ainsi à la transmission des savoir-faire indispensables aux futurs collaborateurs dont vous aurez besoin.

Il est à noter que le développement, le soutien et le financement de la formation en alternance sont les principaux objectifs de l'OPCA.

Afin de faire votre déclaration de façon dématérialisée, vous êtes en possession de vos identifiant et mot de passe pour accéder au portail entreprise de l'OPCA Transports et Services :

<http://entreprises.portail-opca-ts.com/home/homeEntreprise.action>

En complément et pour palier à d'éventuels problèmes de connexion sur Internet, les bordereaux pré rempli ont été transmis aux entreprises par voie postale au cours du mois de janvier 2018.

L'OTRE vous invite à soutenir l'OPCA Transports et Services. Si vous utilisez les bordereaux des CCI ou autres OPCA, votre versement sera alors affecté à d'autres branches d'activités que celle du transport !

Le bordereau OPCA Transports et Services permet aux entreprises de désigner le ou les centre(s) de formation de leur choix comme destinataire(s) de la taxe par le biais de la pré-affectation.

L'OTRE encourage les entreprises à soutenir les CFA et écoles des groupes [PROMOTRANS](#) et [APALT](#), partenaires de l'OTRE. Il vous suffit d'indiquer sur le bordereau de collecte de l'OPCA Transports et Services dans la rubrique « Affectation : Reversements aux écoles et CFA » la part de la taxe que vous souhaitez voir attribuer à l'(aux)établissement(s) des groupes [PROMOTRANS](#) et [APALT](#), dont vous trouverez la liste détaillée ci-dessous ; ou également au CFA interprofessionnel du sud Aveyron.

N'hésitez pas à imposer à votre comptable d'indiquer un ou plusieurs établissements de votre choix sur votre bordereau, vous êtes dans votre droit ! Votre comptable ne peut pas aller contre votre volonté, il doit respecter vos choix.

Le secrétaire général de votre entité territoriale reste à votre écoute pour toute question sur le sujet, ou pour vous accompagner dans vos démarches.

[Téléchargez la liste des établissements partenaires de l'OTRE pour la collecte de la taxe d'apprentissage 2018](#)

Liste des établissements CFA TLV

- CFA TLV– Antenne de Bayonne – UAI : 064 20 18 W
Centre européen de Fret – B.P. 402 - 64104 BAYONNE Cedex – Tél : 05 59 42 66 06
- CFA TLV– Antenne de Bergerac – UAI : 024 12 35 M
Rue Jean Brun – B.P. 771 – 24100 BERGERAC – Tél : 05 53 57 74 80
- CFA TLV– Antenne de Bordeaux – UAI : 033 31 65 L
75, rue Emile Combes – 33270 FLOIRAC – Tél : 05 56 40 59 19

Liste des établissements CFA interprofessionnels du sud Aveyron

- CFA ISA, route de Bournac 12400 SAINT-AFRIQUE
UAI 0121479T pour le quota
- LPA la cazotte, route de bournac 12400 SAINT-AFRIQUE
UAI 0120938E pour le hors quota cat. A

Liste des établissements PROMOTRANS

[Liste des établissements Promotrans pour la collecte 2018 de la taxe d'apprentissage](#)
[/vc_column_text]/[/vc_column]/[/vc_row]